REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°72-346 du 22 décembre 1972
portant rappel de l'Ambassadeur du Dahomey en France.

LE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 72-279/PR du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 71-115/CP/MAE du 19 Juin 1971 portant nomination du Docteur Daouda BADAROU en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Dahomey auprès de la République Française.;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Il est mis fin aux fonctions du Docteur Daouda BADAROU en qualité d'Ambassadeur du Dahomey en France.

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères est chargé de l'application du présent décret qui prendra effet à compter du 31 Janvier 1973, sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, Le 22 décembre 1972

par le Président de la Républiq ue,
Chef de l 'Etat, Chef du Gouvernement,

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères

Chef de Bataillon Michel ALLADAYE

Ampliations : PR 6 - CS 6 - MAE 6 - CNI 1
Ministères 10 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-
Gde Chanc 5 - DB-CF-DC-Solde 4 Trésor 4 -
DEP-Dtion Stat. 2 - JORD 1 - Intéressé 1.-